

DEL2024_12_210

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 24
Votants : 33

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20241218-DEL2024_12_210-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix huit décembre, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 12 décembre 2024.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, M. Serge CADIO, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, M. Mouloud MEDJALDI, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENTS / PROCURATIONS:

M. Ludovic PEDRO, M. Farid KACHOUR

Mme Marie-Claude HUART (donne procuration à M. Serge CADIO), Mme Maria DA SILVA (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Nafi SIBY (donne procuration à Mme Sophie GERARD), Mme Chrystel LAÏDOUNI (donne procuration à M. Laurent CHAINEY), Mme Najat HASHAS (donne procuration à Mme Isabelle TERREN), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Karim BENMISSI (donne procuration à M. Mohamed DAHMOUNI), Mme Laurence RIBEAUCOURT (donne procuration à M. Jean Ryad KECHAOU)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

RENOUVELLEMENT DE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX SIS 47 BIS RUE HENRI BARBUSSE A MONTFERMEIL

Sur proposition de Franck BARTH.

Depuis plusieurs années, l'Etat ainsi que les différentes administrations ont enclenché une dynamique du tout-numérique, qui se traduit par une digitalisation de presque tous les domaines du quotidien.

L'épidémie de COVID-19 a mis en lumière certaines problématiques au niveau national. Une partie de la population Française, par manque d'équipements ou de formations, s'est retrouvée dans l'incapacité de s'inscrire dans cette démarche, révélant ainsi la fracture numérique existante dans certains

1/3

DEL2024_12_210

territoires. La Ville de Montfermeil a donc créé au sortir de l'épidémie un nouveau service : la RUCHE qui est la préfiguration du futur tiers-lieu numérique.

L'objectif est de proposer une offre élargie de service au public, au plus près des territoires, tant sur le volet accompagnement professionnel avec un partenaire privilégié ADFSAP que le sur le volet socialisant. La ville pendant plus de 6 mois a mis à disposition des préfabriqués à l'association ADFSAP mais les travaux de démolition de ces préfabriqués sont programmés en 2025, aussi la ville souhaite mettre d'autres locaux à disposition pour l'association ADFSAP le temps de la réalisation des travaux du futur tiers-lieu numérique et maintenir ainsi le travail partenarial engagé autour de ce projet.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Considérant la nécessité pour la Ville de Montfermeil de diversifier son offre auprès de tous les publics sur la pratique et la formation numérique, sur l'accès à la culture du numérique et sur l'utilisation de l'outil informatique encadrés par des professionnels,

Considérant que la Ville de Montfermeil renforce son offre locale existante avec la mise à disposition de locaux à l'association ADFSAP depuis le 9 mai 2023 situés au sis 15/17 place Jean Mermoz, lieu où se situera le futur tiers-lieu numérique,

Considérant que l'association ADFSAP veut maintenir son offre locale de formations professionnalisantes et certifiantes,

Considérant que la Ville de Montfermeil doit récupérer les locaux situés au 15-17 place Jean Mermoz mis à disposition auprès d'ADFSAP pour engager les travaux du futur tiers-lieu numérique,

Considérant qu'il est nécessaire de renouveler la mise à disposition des locaux pour l'association ADFSAP pour maintenir l'offre existante au regard des enjeux sur la réduction de la fracture numérique, la formation et les parcours certifiants sur la Ville de Montfermeil, le temps de la livraison du futur tiers-lieu,

Considérant que la Ville de Montfermeil a des locaux de disponibles situés au 47 bis Henri Barbusse,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. De signer le renouvellement de la convention ci-annexée de mise à disposition de locaux au 47 bis rue Henri Barbusse au profit de l'association ADFSAP, située au 63 Rue de Romainville, 93260 Les Lilas,
2. D'autoriser M. le Maire à signer tout document afférent,
3. De conclure la présente convention à titre gracieux,

4. De fixer le délai de la convention pour une durée de 2 ans, soit du 01 décembre 2024 au 01 décembre 2026.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

33 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOUANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ



Le Maire,
Xavier LEMOINE



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le 20/12/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 20/12/2024

Montfermeil, le 20/12/2024

Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)

